

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE

Le Reveil Illustré

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La plus forte vente de la région

LES MINISTRES SE SONT OCCUPÉS DE LA REPRISSE DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Les ministres se sont réunis hier matin au Conseil de l'Élysée, à 10 heures, sous la présidence de M. Gaston Doumergue...

Dans la marine

Le Ministre de la Marine a soumis à la signature du Président de la République, divers décrets portant les promotions suivantes :

Les droits de douane

M. Bokanowski, Ministre du Commerce, a entendu le Conseil de l'Élysée, divers décrets...

L'exposition coloniale

Le Ministre des Colonies a soumis à la signature du Président de la République, divers décrets...

La réforme électorale

Interrogé sur l'état d'avancement des travaux de préparation du projet de réforme électorale, M. Albert Sarraut a déclaré que le Conseil des ministres n'avait pas encore eu à s'occuper de la question...

Des lettres compromettantes pour l'espion Stranders découvertes à Brighton

Le « Daily Mail » publie l'information suivante : L'enquête menée par la Sûreté générale sur l'affaire de Stranders, sujet anglais, accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne...

Il a été découvert ensuite que deux hommes, qui habitaient la maison en question, étaient partis pour le continent et que leur retour n'était pas attendu avant-hier lundi.

Hier, un de ces hommes, sujet autrichien, est arrivé à Harwich et a été filé jusqu'à Londres. Il a été ensuite interrogé par les policiers.

Des recherches complémentaires sont actuellement dirigées en connexion avec la découverte de documents saisis.

LES IMPOTS SUR LES REVENUS EN 1927

Bénéfices des Professions non commerciales

EXEMPTION : Jusqu'à 7.000 francs TAUX : 3 % de 7.001 à 10.000 francs, 6 % de 10.001 à 20.000 francs, 9 % de 20.001 à 40.000 francs, 12 % au-dessus de 40.000 francs.

REDUCTIONS D'IMPOTS POUR CHARGES DE FAMILLE

Table with 2 columns: Nombre de personnes, Réduction d'impôt (%)

Acte de banditisme à Neuilly

Une agression à main armée qui dénote une rare audace de la part de leurs auteurs a été commise hier matin à 6 heures dans un hôtel, Avenue de Neuilly, à Neuilly.

Une des locataires de l'hôtel Mme Madrian était occupée à faire sa toilette lorsque tout à coup, deux individus revêtus au poing pénitent dans sa chambre. La surprise passée, Mme Madrian appela au secours et aussitôt plusieurs locaux voisins accoururent.

Surpris les malfaiteurs firent feu à plusieurs reprises dans la direction des nouveaux arrivants, blessant légèrement l'un d'eux puis, ils tentèrent de prendre la fuite. A ce moment, un sergent de ville localisa de l'hôtel M. Langlet et se mit à la poursuite de l'un d'eux et parvint à l'arrêter.

Le malfaiteur arrêté est un inconnu et un intérêt de séjour dénommé Elie Rocheteau. Quant à celui qui a réussi à s'enfuir le commissaire de police de Neuilly a réussi à l'identifier.

Il est également un intérêt de séjour nommé Théodore Poncet, âgé de 19 ans. Le commissaire de la police judiciaire poursuit l'enquête.

Le Prix du Sang

Le mouvement de stabilité des changes qui dure depuis quelque temps s'est poursuivi pendant la journée d'hier ainsi qu'il le verra dans l'horloge ci-dessous : A 10 heures, le livre cotait 122,00, le dollar, 25,35 et le belga 3,52 ; A 11 heures 122,00, 25,30 et 3,52 ; A 12 heures 122,00, 25,31 et 3,527 contre 122,50, 25,31 et 3,527 la veille.

LA STABILITE DES CHANGES CONTINUE

Le mouvement de stabilité des changes qui dure depuis quelque temps s'est poursuivi pendant la journée d'hier ainsi qu'il le verra dans l'horloge ci-dessous : A 10 heures, le livre cotait 122,00, le dollar, 25,35 et le belga 3,52 ; A 11 heures 122,00, 25,30 et 3,52 ; A 12 heures 122,00, 25,31 et 3,527 contre 122,50, 25,31 et 3,527 la veille.

La crise de chômage EN FRANCE

Elle n'a encore rien d'inquiétant, a dit M. Albert Sarraut, néanmoins des mesures ont été prises

Nous rendons compte d'autre part du Conseil des ministres qui s'est tenu hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue. Diverses questions ont été examinées, notamment celles de la reprise des travaux parlementaires et du programme de production nationale.

A l'issue de ce Conseil, MM. Albert Sarraut et André Tardieu ont réuni les représentants de la Presse pour leur indiquer l'état de la crise de chômage.

Les déclarations de MM. Albert Sarraut et André Tardieu

Le Ministre de l'Intérieur a notamment déclaré que la situation travail encore rien d'inquiétant et qu'elle était bien loin, par exemple, de présenter la gravité de la crise que nous avons connue en 1920-1921. Néanmoins, des mesures préventives ont été prises.

Le Ministre des Travaux publics a ensuite indiqué qu'il avait télégraphié aux ingénieurs en chef des travaux publics dans les départements pour leur demander de se mettre à la disposition des Préfets et de prendre toutes les mesures nécessaires pour employer à des travaux de voirie et de réfection des routes les chômeurs en attendant qu'ils soient réemployés.

Suivant les prévisions du Ministère, les services des travaux publics pourraient facilement embaucher de 3 à 10.000 chômeurs.

A l'heure actuelle, M. Tardieu, j'ai reçu les réponses de 80 départements.

Dans les départements

Le Ministre a ensuite fait une rapide lecture des rapports qui lui ont été adressés par les ingénieurs en chef des départements. Il résulte des renseignements fournis par ces rapports : 1° Que la crise de chômage n'est pas encore trop inquiétante dans les départements tels que la Gironde, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Marne, le Bas-Rhin, l'Aube, l'Aube, le Cantal, la Cote-d'Or, la Finistère, la Haute-Loire, le Lot, la Lozère, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Vienne, la Charente.

2° Que le nombre des chômeurs est restreint dans quelques autres départements tels que les Ardennes (240) ; le Cher (26 à 40) ; la Seine-et-Oise (où le nombre des chômeurs français et travaillant dans le département ne dépasse pas 7 à 800) ; la Sarthe (250) ; le Maine-et-Loire la Drome (250 chômeurs).

Dans les villes

3° Que les demandes d'embauchage ont été nombreuses dans certaines villes, comme Pau (60) ; Toulouse, où l'on compte 300 chômeurs parmi lesquels 225 étrangers dans l'industrie de la chaussure ; Bordeaux, Grenoble, Orléans, où une verrerie employant 300 ouvriers a complètement fermé depuis 20 jours ; Strasbourg où le nombre des chômeurs a dépassé celui des emplois normaux ; Troyes, où le chômage sévit légèrement ; Cherbourg, Issoudun, Nancy, où le chômage sévit surtout dans l'industrie de la chaussure ; Epinal, Poitiers, Albi, Digne, Angoulême, Bourges.

On signale en outre que le nombre des chômeurs a augmenté dans la région de Besançon, sans à Baumes-les-Dames et à Pontarlier. En outre, à Paris, tous les jours se feraient avoir trouvé de nouveaux emplois.

A Blois, on ne compte que 94 chômeurs complets et 1182 chômeurs partiels par suite de la réduction des travaux de la gare.

M. Albert Sarraut a fourni ensuite quelques précisions sur la situation de Paris.

On compte actuellement, dans la capitale, 4-11 déclaré, 13.000 chômeurs.

CONTRE LE CHOMAGE DANS LE NORD

Le Préfet a précisé ses mesures et adressé des instructions aux maires

Pour alléger, autant qu'il est possible de le faire, les conséquences de la crise actuelle de chômage, M. Hudelo, Préfet du Nord a pris certaines mesures d'urgence, il y a quelques jours. Nous donnons ci-dessous un extrait de la lettre qui vient d'être adressée par le Préfet du Nord aux maires du Département :

La lettre du Préfet

Un léger ralentissement s'est manifesté depuis quelque temps dans certaines branches de l'activité économique du département. La situation est cependant satisfaisante. Il ne semble pas qu'elle doive prendre un caractère de gravité particulière.

Quoiqu'il en soit, il y a lieu de se préoccuper des mesures à prendre en vue de faciliter les possibilités et d'envisager les mesures propres à y remédier.

Da double but à poursuivre

L'intervention des collectivités doit avoir pour but : 1° De permettre aux chômeurs de trouver momentanément du travail ; 2° Dans le cas où, pour des raisons diverses, les chômeurs ne pourraient être employés, de créer des organismes chargés de la distribution d'allocations temporaires de chômage.

Ne peuvent être admis aux secours que les chômeurs involontaires par manque de travail ayant perdu leur emploi c'est-à-dire étant détités de toute obligation vis-à-vis de leur dernier employeur et étant par suite susceptibles d'accepter un nouvel emploi.

Du devoir des municipalités

Il convient donc que chaque municipalité se préoccupe de rechercher les mesures qui pourraient être prises pour procurer du travail à ceux de ses administrés qui en sont privés et d'examiner dans ce but quels sont les travaux qui pourraient être entrepris à bref délai, ou temporairement.

Pour faciliter le placement des chômeurs, le Préfet décide alors de rattacher chacune des communes du département à un bureau de placement et il les répartit comme suit : Bureau municipal de DUNKERQUE ; arrondissement de Dunkerque ; Bureau de ROUBAIX ; cantons de Roubaix, moins la commune de Watrelles ; Watrelles ; commune de Watrelles ; Bureau de TOURCOING ; cantons de Tourcoing ; Office départemental du Nord ; arrond. de LILLE, moins cantons de Roubaix, Dunkerque ; Bureau de DOUAI ; arrond. de Douai ; Bureau de VALENCIENNES ; arrond. de Valenciennes, moins cantons de Saint-Amant ; Bureau de SAINT-AMAND ; arrond. de Saint-Amant ; Bureau de CAMBRAI ; arrond. de Cambrai ; Bureau de FOURMIES ; cantons de Fourmies, moins cantons de Maubeuge ; arrond. d'Avesnes moins Trélon.

Allo! NEW-YORK? Ici: LONDRES!

Un étranger qui a été arrêté par la police de New-York, de la Haute-Loire, a été libéré.

Un étranger qui a été arrêté par la police de New-York, de la Haute-Loire, a été libéré.

Un étranger qui a été arrêté par la police de New-York, de la Haute-Loire, a été libéré.

Le drame passionnel d'Auby

L'Arche maistrin n'éprouve aucun regret. Déjà chargé de l'affaire mystérieuse du « Paradis d'Auby », le juge d'instruction Caillaud vient de se voir confier l'instruction du drame passionnel qui, dans les circonstances que nous avons relatées, s'est déroulé, dimanche soir, dans la localité sanglante.

Interrogé par le magistrat, non sur le fond de l'affaire, car le meurtrier a manifesté le désir de ne s'expliquer qu'en présence d'un défenseur, M. Caillaud a cependant renouvelé ses vœux. Et il l'a fait sans que la moindre parole de regret ne vint à ses lèvres, avec le plus grand cynisme.

Après quoi, le bandit de la cantine Kirredine, a pris le chemin de la prison de Valenciennes, sous bonne escorte.

Par ailleurs, M. Caillaud a commis M. Monnier, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie de la victime « Margot ».

En ce qui concerne la seconde victime Bachir Bouhenna, son état est aussi satisfaisant que possible.

La nuit que le malheureux a reçue a peu de distance de l'œil droit pas encore été extraite. Extrême. Une comète est produite hier dans le présent de la relation du drame. Il est écrit : « France » au lieu de « trame ». Voici la phrase révélatrice : « On pouvait espérer que la trame sanglante était arrivée à bout de fil. »

Un garage en feu à Marcq-en-Barœul

Dans la soirée d'hier, un incendie qui menaçait de prendre de l'extension s'est déclaré dans le garage de M. Gérard Catry, minotier, 28, rue de Lille, à Marcq-en-Barœul.

Le garage est contigu d'une part à la maison de l'habitant de M. Catry et d'autre part à l'étude de M. Bigot, notaire.

M. Gérard Catry était occupé vers 19 h. 10 à régler le moteur de sa voiture touristique, qui était abritée dans le garage. Par suite d'une étincelle, l'essence s'enflamma et, mit le feu à la voiture. M. Catry essaya en vain d'éteindre les flammes, mais il fut brûlé aux mains et à la figure et dut se sauver.

Le feu se communiqua à des bidons d'essence qui se trouvaient à proximité et, l'incendie gagna le garage.

M. Catry donna l'alarme et l'on sonna le tocsin. Bientôt les sapeurs-pompiers de la commune arrivèrent sur les lieux avec leur moto-pompe. Un tuyau fut branché sur une bouche d'eau potable et sous les ordres du lieutenant Maxpils, les sapeurs-pompiers se mirent résolument à combattre le feu, qui faisait rage.

L'habitation de M. Catry était menacée et la corniche s'enflammait déjà. L'incendie devenant de plus en plus menaçant pour les maisons voisines, on fit appel aux sapeurs-pompiers de Tourcoing.

Les soldats du feu Marquois redoublèrent d'efforts et bientôt ils parvinrent à circonscire le feu.

Quand leurs collègues tourquennois arrivèrent à leur tour, tout danger était conjuré et ils n'eurent pas à intervenir.

Le garage est totalement détruit, ainsi que la voiture qui s'y trouvait. Les dégâts, y compris le bâtiment, peuvent être évalués à une centaine de mille francs.

Une toute nombreuse, maintenue par un service d'ordre dirigé par M. Jacquemart, commissaire de police, était accourue sur les lieux.

L'arrestation à Tourcoing de l'évadé Deschemacker

Dans notre précédent numéro, nous avons relaté l'arrestation, à Tourcoing, du détenu militaire Deschemacker.

Voici dans quelles conditions cette arrestation a été opérée.

Le service de la Sûreté et la police municipale étaient depuis longtemps à la recherche de cet individu. A l'occasion des fêtes de l'An la maison de ses parents à Tourcoing fut surveillée. C'est là, en effet, que Deschemacker fut cueilli par deux agents de la Sûreté au moment même où il était venu offrir un verre de bonne année à sa famille dans la soirée de dimanche.

L'évadé de la prison de Lille n'a opposé aucune résistance.

Outre les délégués relevés à sa charge en France, il aura à répondre de plusieurs méfaits commis en Belgique.

LE TRIPLE CRIME D'UN VIEILLARD

On mande de Ribadéo (Espagne) aux journaux, qu'un vieillard recueilli dans un asile étant devenu subitement fou, a assassiné dans des conditions horribles trois de ses camarades, attachant à l'un d'eux la cour et la trachée artère.

Le drame du Centre de Réforme de Lille

Le meurtrier, Paul de Peretti, fait la grève de la faim

M. Glorian, juge d'instruction, a procédé hier à un nouvel interrogatoire de Paul de Peretti qui, le 22 décembre dernier, blessa d'un coup de revolver M. Moy, médecin-major, directeur du Centre de Réforme de la région.

De plus en plus, on a l'impression que le meurtrier ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, à moins que l'on ne se trouve en présence d'un simulateur.

D'après les réponses qu'il fit au magistrat, il semble que De Peretti avait la manie de la persécution. Il croyait toujours qu'on l'appelait « déserteur » et cette idée le poursuivait partout où il se trouvait.

Depuis qu'il est en prison, De Peretti est très déprimé. Voilà treize jours qu'il fait la grève de la faim et refuse toute nourriture.

C'est M. le docteur Chocreat, médecin-aliéniste, qui a été chargé d'examiner le meurtrier au point de vue mental.

Le crime du Quesnoy L'ITALIEN RESTE INSAISSISSABLE

Est-ce sur la bonne piste que se trouve la police ? Les jours s'écoulent, sans apporter, malgré les efforts conjugués des policiers français et belges, la nouvelle tant attendue de l'arrestation de Grigolato, l'homme insaisissable que l'on désigne maintenant comme l'auteur de l'assassinat du Receveur de Le Quesnoy.

Hier encore, dans tout le Parquet français et dans la police judiciaire belge, comme à la police mobile de Lille, et à la gendarmerie du Quesnoy, c'est d'heure en heure que l'on attendait cette nouvelle.

Dans la soirée, elle n'était toujours pas venue ! La police croyait pourtant tenir une piste sérieuse.

Etait-ce la bonne ? C'est la question qui se pose encore à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Encore une lettre de Belgique

Nous savions hier que des indications intéressantes étaient parvenues à la police sur la retraite possible de l'homme recherché. Ne voulant en aucune façon entraver l'action déjà si difficile de la justice, nous nous étions bien gardés de soulever mot l'affaire. Un de nos confrères n'ayant pas observé la même réserve, les raisons qui nous imposent de nous taire sont plus que jamais évidentes. Voici donc les faits qui ont orienté les recherches dans une nouvelle direction.

Lundi matin, une lettre adressée à Marie-Louise Lenfant, l'amie de l'italien en fuite, arriva au Quesnoy.

Dans cette lettre, mise à la poste trois jours auparavant, et malheureusement retardée par les jours de fête, l'italien, ou l'un de ses amis, agissant en son nom, demandait des nouvelles de la courtoisie, en indiquant une adresse pour la réponse : un hôtel de la petite ville de Mariembourg, dans les Ardennes belges.

L'italien était-il là ? ou du moins passé par là ?

La question se posait d'autant moins que la lettre portait bien lisiblement le cachet de la ville en question distante de Charleroi d'environ 70 kilomètres.

Vérité ou mystification ?

Inutile de dire que la police belge fut immédiatement alertée, dès lundi matin, croyons-nous. Le temps déjà écoulé depuis lors, près de 48 heures, nous autorise à croire que les recherches effectuées jusqu'ici de ce côté sont restées infructueuses.

A l'heure où nous écrivons en effet, la nouvelle de l'arrestation est toujours attendue. N'est-on pas toutes raisons de croire qu'une fois de plus « l'oiseau sinistre » s'est envolé ? De toute évidence, si l'italien s'était trouvé à l'adresse indiquée, il aurait d'autant moins tardé à être pris que la ville en question, ne compte que 1.200 habitants à peine.

Qui dit d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une fois de plus une fausse piste donnée pour égarer les recherches ?

L'exemple de la lettre parlant du voyage en Allemagne, démentie par les témoignages de Quercetains sérieux n'est-il pas concluant ?

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le Scandale des Décorations

La genèse de l'affaire a été déclinée par M. Daniel-Vincent

Une personnalité parfaitement informée des dessous de l'affaire Ruolle a fait hier, sous réserve de l'anonymat, les déclarations suivantes à l'un de nos confrères parisiens du soir :

L'attention de M. Daniel Vincent, alors ministre du Commerce, avait été attirée, en janvier 1925, sur les agissements de M. Marcel Ruolle, sous-chef de bureau au ministère du Commerce. D'après des rumeurs qui émanèrent des milieux parlementaires, plus particulièrement de la Chambre, on laissait entendre que M. Ruolle ne livrait à un véritable trafic de décorations.

M. Daniel Vincent, sur ces simples indications, chargea la Sûreté générale d'enquêter sur les faits reprochés aux fonctionnaires de son ministère. Il ne voulut pas saisir directement M. Charmaix, directeur du service de M. Ruolle, afin de ne pas désorienter celui-ci aux yeux de son chef direct, dans le cas où l'enquête se terminerai, négativement.

L'enquête de la Sûreté générale releva bien contre M. Marcel Ruolle un fait, mais qui n'était pas d'ordre administratif, mais plutôt privé et auquel d'ailleurs il ne fut pas donné suite.

L'ancien ministre considère que les colormes dont il est l'objet de la part de M. Ruolle ne répondent qu'à une idée de vengeance. La genèse de l'affaire ayant été déclinée par l'action du ministre, la Sûreté générale, malgré le résultat négatif de ses recherches, crut devoir poursuivre plus longtemps ses investigations, sans que M. Daniel Vincent les ait spécialement demandées. Ce sont ces investigations qui aboutirent à la révélation du scandale qui nous occupe aujourd'hui.

- Au Pays du Soleil -



Exhibition d'aquaplanos à Cannes

Au Pays de la Neige



Plaisirs du lugge autour de Chamonix

EN MÉDAILLON : Un groupe de jeunes et joyeux patineurs